



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique des transports

Question orale n° 348

Texte de la question

M. Christian Philip attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la situation de l'agglomération lyonnaise en matière d'infrastructures de transport. L'agglomération lyonnaise, l'agglomération la plus importante après Paris, souffre par rapport aux secondes métropoles des autres principaux pays européens d'un retard qui devient inquiétant en matière de grandes infrastructures de transport. Sans préjuger du débat à venir au Parlement et des décisions que le Gouvernement prendra à son issue, ce dernier peut-il d'ores et déjà affirmer que d'ici 2020 les quatre équipements ci-dessous doivent être considérés comme essentiels au développement de l'agglomération lyonnaise même si les modalités de leur réalisation restent à préciser. Il s'agit de l'affirmation de l'aéroport de Saint-Exupéry comme étant un véritable aéroport international, développant progressivement des lignes intercontinentales de la nécessité d'un contournement ferré de Lyon, de la réalisation de l'A 45 Lyon - Saint-Etienne, car ces deux villes constitueront demain une seule et même agglomération, du contournement autoroutier de Lyon pour que le trafic de transit ne passe plus au coeur de l'agglomération et que cette dernière puisse redevenir maîtresse de sa stratégie en matière de déplacements urbains.

Texte de la réponse

POLITIQUE DES TRANSPORTS DANS L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE

M. le président. La parole est à M. Christian Philip, pour exposer sa question, n° 348, relative à la politique des transports dans l'agglomération lyonnaise.

M. Christian Philip. Monsieur le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer, les délais inhérents à la procédure des questions orales sans débat font que je vous interroge ce matin sur un sujet qui viendra en débat au fond cet après-midi puisqu'il s'agit des grandes infrastructures de transports de l'agglomération lyonnaise. Mais son importance mérite que je maintienne ma question.

L'agglomération lyonnaise, qui est la plus importante après Paris, souffre - le constat est fait par beaucoup - d'un retard certain par rapport aux secondes métropoles des autres principaux pays européens en matière de grandes infrastructures de transport. Sans préjuger des décisions que le Gouvernement prendra à l'issue du débat de cet après-midi, pouvez-vous, d'ores et déjà, m'affirmer, monsieur le ministre, que d'ici à 2020, les cinq équipements dont je vais vous parler seront bien considérés comme essentiels au développement de l'agglomération lyonnaise, même si les modalités et le calendrier de leur réalisation restent à préciser ?

Il convient, d'abord, de faire de l'aéroport de Saint-Exupéry un véritable aéroport international développant progressivement des lignes intercontinentales. Paris peut-il rester la seule porte d'entrée sur notre territoire ? Lyon doit avoir cette vocation pour le grand Sud-Est, faute de quoi c'est Milan qui prendra cette place.

Ensuite, il est nécessaire de réaliser un contournement ferré de l'agglomération lyonnaise. Le fer passe au coeur de la ville. Cela freine le développement du transport voyageur par TER et pose un grave problème de sécurité qui peut à tout moment conduire à un drame.

Troisièmement, la réalisation de l'A 45 Lyon-Saint-Etienne - j'insiste sur ce point, car ces deux villes constitueront d'ici à 2020 une seule et même agglomération. Comment imaginer qu'elles ne puissent être reliées par un véritable axe autoroutier ?

Quatrième point, le contournement autoroutier de Lyon afin que le trafic de transit ne passe plus dans l'agglomération. C'est là une condition indispensable pour que Lyon puisse redevenir maîtresse de sa stratégie en matière de déplacements urbains.

Enfin, comment ne pas évoquer le Lyon - Turin qui fera de Lyon une ville ouverte sur l'Europe du Sud, mais aussi sur l'Europe centrale et orientale ?

J'ai conscience, monsieur le ministre, que tous ces projets que j'évoque aboutissent à une facture élevée. Je sais qu'il faudra une génération pour mettre ces équipements en place. Je reconnais que le calendrier doit être précisé, mais leur nécessité ne saurait pour autant être remise en cause si nous voulons que l'agglomération lyonnaise puisse se développer conformément à sa vocation.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

M. Gilles de Robien, ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer. Monsieur Philip, vous m'avez posé une série de questions auxquelles je vais essayer de répondre le plus rapidement possible.

S'agissant de l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry, la mission d'information parlementaire sur l'avenir du trafic aérien et de la politique aéroportuaire rendra ses conclusions dans les jours prochains. Nous saurons alors très concrètement quelles conséquences en tirer en termes de structures d'accueil. Quoi qu'il en soit, et à mes yeux en tout cas, Saint-Exupéry doit contribuer très activement à relier nos territoires au reste du monde. Il est promis à un brillant avenir. Ses infrastructures lui permettent d'ores et déjà d'accueillir des services intercontinentaux de transport aérien et de contribuer au développement et au rayonnement de l'agglomération lyonnaise. Pour sa part, l'Etat soutient le développement de cette plate-forme, notamment à travers le contrat d'objectif conclu avec son gestionnaire.

Au sujet des deux projets de contournement, ferroviaire à l'est de Lyon et autoroutier à l'ouest, le débat organisé l'année dernière par la commission nationale du débat public a montré que l'intermodalité, enjeu majeur pour le développement durable de notre territoire, était devenue un objectif important pour les maîtres d'ouvrage comme pour le public. Il a également apporté la démonstration que les deux projets n'étaient aucunement en compétition, mais bel et bien complémentaires, que leur localisation respective était pertinente, et enfin qu'ils contribuaient au respect des objectifs du plan de déplacements urbains de l'agglomération lyonnaise.

Par ailleurs, l'audit sur les grandes infrastructures a confirmé l'intérêt du contournement autoroutier à l'ouest en recommandant aux pouvoirs publics de faire tout leur possible pour le mener à bien dans les délais les plus rapides. Les auditeurs ont également souligné la fonctionnalité du projet de contournement ferroviaire pour l'acheminement du fret nord-sud ; ils se sont toutefois interrogés sur la date de réalisation, tout en estimant qu'elle pourrait se situer avant 2020.

C'est à la suite du débat au Parlement et à la lumière de l'ensemble des avis que le Gouvernement arrêtera les modalités de la poursuite des études de ces deux projets majeurs pour l'ensemble de la région.

S'agissant enfin du projet d'autoroute A 45 entre Lyon et Saint-Etienne, le préfet de région Rhône-Alpes engagera d'ici à cet été, à ma demande, une consultation locale sur les différentes variantes de bandes de 300

mètres. Les études sont menées avec le souci constant d'optimiser le projet de façon à limiter son coût et à permettre sa mise en concession ultérieure le plus rapidement possible.

Je reviens, pour terminer, sur le Lyon-Turin. Vous savez que c'est un engagement fort, passé entre deux gouvernements. L'audit a estimé que sa réalisation technique ne pouvait être envisagée avant 2012. Reste à savoir, et très rapidement, comment nous pouvons la mener à bien dans les meilleurs délais. Je m'en suis encore entretenu avec Pietro Lunardi, mon homologue italien, vendredi soir. Nous sommes convenus d'échanger nos deux expertises, et M. Gressier, l'expert de mon ministère, rencontrera prochainement son expert pour voir comment nous pourrions raccourcir les délais techniques. Encore nous faudra-t-il, c'est vrai, trouver les ressources nécessaires ; j'espère que le débat de cet après-midi nous apportera en tout cas des éclairages sur ce point.

Données clés

Auteur : [M. Christian Philip](#)

Circonscription : Rhône (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 348

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mai 2003, page 3732

Réponse publiée le : 21 mai 2003, page 3796

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 mai 2003